

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL559

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 23

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« conformément »

les mots :

« dans les conditions prévues ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« conformément »

les mots :

« selon les modalités prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.